



Les organisations syndicales CGT, FO, UNSA, FSU, CFDT

à

Madame la Ministre des affaires sociales et de la santé

Monsieur le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Face à l'immobilisme de l'administration en matière de règlement intérieur qui aboutit à réduire la représentation des personnels, l'ensemble des organisations syndicales a quitté la séance du CTM conjoint, réuni le 25 septembre 2012.

Nous vous demandons de renouer avec la pratique de fonctionnement des ex-CTPM en rétablissant la prise en charge des frais de déplacement des suppléants au même titre que celle des titulaires.

Nous vous demandons de prendre en compte notre demande pour rétablir les conditions normales du dialogue social.

En effet, les conditions dans lesquelles s'est tenu ce premier CTM conjoint depuis les changements politiques intervenus dans la société ne sont pas à la hauteur de cette nouvelle période.

Nous n'acceptons pas les propositions « ambigües » faites par la DRH et le DAGEMO, qui, de toute façon, minorent et fragilisent la représentation des personnels.

Nous avons également demandé le report des points qui n'ont pas pu être traités lors de ce CTM conjoint suite aux propos tenus en séance par l'administration qui ont été ressentis comme excessifs, voire « abusifs », par les représentants du personnel.

Nous tenons à traiter ces sujets, notamment la question des non titulaires et la déconcentration de certains actes administratifs, après l'exposé des motifs qui s'impose.

Veuillez agréer, madame la Ministre, monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée

Paris, le 27 septembre 2012

